

Délibération n°08/12/2025-56

du lundi 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 17 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 7 novembre 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dalia MESSARA, Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présente en visioconférence : Françoise COURANJOU
- Procurations : Brigitte DEVESA (Fabienne VINCENTI)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Kayané BIANCO, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Arlette OLLIVIER, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Pierre VASARELY

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Installation des instances au sein du conseil d'administration de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini : représentant du personnel administratif et technique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1431-3, L.1431-4 et R.1431-4

Vu l'article 8 des statuts de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Vu le règlement fixant les modalités d'élection des représentants du personnel, des enseignants et des étudiants eu sein du CA et du CAPVE, approuvé par délibération n°09/12/16/31 du 9 décembre 2016, et notamment son article 10

Considérant l'élection du représentant du personnel administratif et technique en date du 9 octobre 2025

Considérant les résultats établis par la plateforme Bélénios pour l'élection du représentant du personnel administratif et technique au CA

En application des articles L.1431-4 et R. 1431-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article 8 des statuts de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini, le mandat de madame Elsa ESPENEL, représentante du personnel administratif et technique de l'école au Conseil d'administration a pris fin le 10 octobre 2025.

Un vote électronique a été mis en place le 9 octobre 2025 sur la plateforme en ligne libre et gratuite Bélénios.

Le personnel administratif et technique a donc désigné son représentant au conseil d'administration.

La représentante du personnel administratif et technique, pour un mandat de 3 ans, est la suivante :

- Madame Juliette NORMAND-BEORCHIA

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

DECLARE installée dans ses fonctions madame Juliette NORMAND-BEORCHIA pour un mandat de 3 ans, représentante du personnel administratif et technique, membre du conseil d'administration de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini.

Fait à Aix en Provence, le 8 décembre 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGEY

Signé par : Dominique
AUGEY
Date : 17/12/2025
Qualité : Président

